## Questions orales

[Français]

## LES FINANCES

L'ACQUISITION DE MAISONS DE COURTAGE PAR DES ÉTRANGERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, les réponses que nous avons eues à la Chambre hier, et je dirais aussi aujourd'hui, sont des plus inquiétantes. En effet hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré de son siège que le gouvernement n'avait pas du tout l'intention de s'opposer si la compagnie Dome Petroleum était achetée par des étrangers. Hier également, le ministre d'État (Finances) a dit qu'il ne se préoccupait pas du tout si des firmes de courtage en valeurs mobilières canadiennes étaient achetées par des firmes américaines jusqu'à 50 p. 100 d'ici le 30 juin 1988 et 100 p. 100 après le 30 juin 1988. Je voudrais demander au ministre des Finances qui est responsable de l'ensemble des institutions financières, et qui est le ministre senior dans ce domaine: Est-ce que le gouvernement attend que les trois quarts des firmes de courtage en valeurs mobilières, telles les Wood Gundy, les McNeil Mantha, les Richardson Greenshields, soient acquises par des firmes allemandes, américaines ou japonaises pour intervenir? Qu'est-ce que le gouvernement attend pour agir avant qu'il ne soit trop tard?

• (1440)

[Traduction]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement n'accorde pas aux sociétés étrangères un accès illimité aux marchés financiers au Canada. Le 18 décembre dernier, j'exposais notre politique à ce sujet qui comprend trois principes. Le premier est de maintenir une présence canadienne solide et saine dans ce secteur. Le deuxième est de favoriser la concurrence au Canada en permettant notamment la participation étrangère qui existe depuis des années dans diverses institutions financières. Le troisième est que pour protéger les activités à l'étranger de nos institutions financières d'importance mondiale, nous devons leur accorder une certaine accessibilité sur le plan national.

Tels sont les trois principes que nous tentons d'appliquer. Nos institutions d'importance mondiale veulent agir sur le plan international, car elles peuvent réussir très bien sur la scène mondiale. Voilà les principes sur lesquels nous fonderons notre décision.

[Français]

L'ACHAT DE MAISONS DE COURTAGE PAR DES BANQUES—LA DATE LIMITE DU 30 JUIN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il a dit lui-même dans la déclaration du mois de décembre qu'il a indiqué au peuple canadien qu'à partir du 30 juin les étrangers pouvaient venir acheter nos firmes de courtage. De plus, non seulement ce qu'il vient de nous dire n'est pas satisfaisant mais la réalité, c'est que les grandes banques canadiennes ne peuvent pas acheter le contrôle d'une firme canadienne de courtage parce qu'elles ne peuvent pas avoir la réciprocité dans les autres pays.

Alors je demande ceci au ministre d'État (Finances). On approche du 30 juin. S'il n'y a rien qui se fait, non seulement

les grandes banques ne pourront pas acheter des firmes de courtage au Canada, parce qu'elles ne peuvent pas agir à l'étranger, mais on laisse la porte ouverte pour que toutes nos firmes de courtage passent entre les mains des firmes américaines, allemandes ou japonaises.

[Traduction]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dois demander au député d'écouter attentivement ma réponse.

M. Garneau: C'est ce que j'ai fait.

M. Hockin: L'accès des sociétés étrangères au secteur financier au Canada doit correspondre à l'accès accordé à nos sociétés à l'étranger. C'est le principe en jeu.

M. Garneau: Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Benjamin: Dites cela à Crosbie qui prône la déréglementation.

M. Blaikie: Taisez-vous, Les.

M. Andre: C'est la chose la plus intelligente que vous ayez dite cette année.

L'AGRICULTURE

L'AVENIR DES PRODUCTEURS DE BETTERAVE SUCRIÈRE DU MANITOBA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission du blé. Ce n'est plus le moment pour le ministre de se livrer à ses petits jeux politiques avec le gouvernement du Manitoba à propos de l'avenir de l'industrie de la betterave sucrière et de voir qui va céder le premier.

Il y a deux ans, il a asssuré le gouvernement du Manitoba que celui-ci n'aurait plus à contribuer à la stabilisation de cette industrie. Pourquoi insiste-t-il maintenant pour que ce gouvernement participe à tous les déficits futurs en vertu de l'accord tripartite auquel le ministre voudrait qu'il adhère? Pourquoi insiste-t-il sur ce point et viole-t-il ainsi la promesse qu'il a faite au gouvernement du Manitoba en 1985?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, personne ne se livre à de petits jeux politiques pour voir qui va céder le premier. Les producteurs se trouvent malencontreusement au coeur d'un litige entre les deux paliers de gouvernement. A notre avis, l'offre que nous avons déposée est très raisonnable.

Le député saura qu'en juin 1985, la Chambre a adopté un projet de loi visant à établir une stabilisation tripartite des programmes agricoles. Il saura également que ses acolytes néo-démocrates du Manitoba ont déjà négocié, avec notre très éminent ministre de l'Agriculture, un programme tripartite sur les porcs. Si le ministre de l'Agriculture du Manitoba veut bien conclure des accords tripartites sur les porcs, je ne comprends pas pourquoi il refuse de discuter avec le gouvernement fédéral d'accords tripartites sur les betteraves sucrières.